

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



TRAV3 Doctorat en sciences sociales (sciences du travail)

Gestion du programme

TRAV Conseil des sciences du travail (ESPO)

Conditions d'admission

Pourront être admis au doctorat en sciences du travail, les titulaires de la licence en sciences du travail, obtenue avec grade et avec un niveau de grande distinction pour le mémoire de fin d'études. Les porteurs d'un diplôme équivalent d'une université belge ou étrangère pourront, à certaines conditions, être admis au doctorat en sciences du travail.

Le règlement du doctorat est disponible au secrétariat de l'Institut.